M. Le Commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique « révision du décret Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche »
Mairie de Vallon Pont d'Arc / Le Village 07150 VALLON PONT D'ARC

Pantin, le 15 juin 2010

Objet : enquête publique "Révision du décret portant création de la Réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche" – contribution de la Fédération Française de Naturisme (FFN) et du Club Naturiste des Gorges de l'Ardèche (CNGA)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

En 1980, le décret portant création de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche fixait, dans son article 12, la possibilité de camping sur les sites de la Châtaigneraie et des Templiers. Devenue indispensable, la protection de ce patrimoine exceptionnel que constituent les Gorges de l'Ardèche prenait donc en compte l'histoire et les usages. En ce qui concerne le naturisme, il est évident que cette pratique, historique dans les Gorges depuis les années 50, se devait d'être prise en compte dans le décret. Les deux campings naturistes de l'époque (La Châtaigneraie et La Plage des Templiers) répondant bien aux intérêts de protection de la nature. En effet, le naturisme est le seul mouvement à marier l'intégration de l'homme à la nature et à la sauvegarde de celle-ci. C'est d'ailleurs un des projets éducatifs de la FFN envers les jeunes.

Lors des premiers groupes de travail constitués par la Préfecture de l'Ardèche en vue de la révision du décret de 1980, la Fédération Française de Naturisme et son association locale affiliée, le Club Naturiste des Gorges de l'Ardèche (CNGA) ont réaffirmé la présence des naturistes dans la zone de la Réserve naturelle et apporté tous les éléments constitutifs au maintien des campings naturistes au bord de l'eau en vue de la poursuite de la pratique du naturisme familial telle qu'elle existe depuis des dizaines d'années.

Dans la nouvelle réécriture du projet de décret, c'est l'article 16 qui autorise le campement sous tente sur certains sites, dont le site de La Plage des Templiers. Si ce dernier point, nous satisfait pour les raisons que nous développons dans l'annexe jointe à ce courrier, nous regrettons cependant la disparition, dans cet article, du site de la Châtaigneraie. Ce site qui, lors d'une redistribution du foncier n'a plus été exploité depuis plusieurs années, pouvait dans les années futures, redevenir le deuxième pôle naturiste des Gorges de l'Ardèche.



Concernant le site des Templiers, la position, tant du CNGA que de la FFN, est constante depuis des années. Je voudrais réaffirmer ici cette position qui est bien entendu de conserver le dernier camping naturiste des Gorges de l'Ardèche. Le site est en effet une vitrine européenne du Guide officiel de la FFN. Comme vous le savez, le naturisme en France est pratiqué par plus de deux millions de personnes en été, dont 600.000 français. Les vacances naturistes ont d'ailleurs progressé de 2% entre 2002 et 2010. C'est aussi plus de 3.000 emplois et 250 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel pour ce secteur particulièrement suivi par « ATOUT FRANCE » (Ministère du tourisme) qui vient de lancer, au niveau national, une campagne sur les vacances naturistes en France. Il est clair que le département de l'Ardèche ne pourrait se priver de ce tourisme. Il faut souligner à ce propos que le camping des Templiers est le dernier camping naturiste des Gorges mais surtout le seul dans le département de l'Ardèche. Il est aussi, pour des milliers d'étrangers venant en vacances au bord de l'Ardèche, un site unique en Europe.

Pour le CNGA, comme pour la FFN, le camping des Templiers est et doit rester le cœur de la présence naturiste dans les Gorges de l'Ardèche dont l'histoire doit beaucoup au naturisme.

Vous trouverez en annexe à ce courrier un dossier sur le naturisme dans les Gorges de l'Ardèche.

En vous remerciant de bien vouloir porter nos arguments au profit de l'enquête publique sur la révision du décret portant création de la Réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Frédéric CHANDELIER

Vice-président de la Fédération Française de Naturisme membre du Comité Consultatif de la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche

PJ : Document de présentation du naturisme dans les Gorges de l'Ardèche

copies:

M Amaury DE SAINT-QUENTIN. Préfet, Préfecture de l'Ardèche 5, rue Pierre Filliat - BP 721 - 07007 PRIVAS Cedex

M Jean RAMPON. Sous-préfet de Largentière 23, rue Camille Vielfaure - 07110 LARGENTIÈRE

M. Paul RÉTHORÉ. Président de la Fédération Française de Naturisme